

**DELIBERATION N° DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 17/100 AC
DU 27 AVRIL 2017 ADOPTANT LES MODALITES DE PARTICIPATION
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AU FINANCEMENT DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT PORTUAIRE - PHASE II - PORT DE COMMERCE DE L'ISULA ROSSA**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 88.139 du 10 février 1988 relatif au régime financier et comptable des régions,
- VU** l'arrêté n° 2594 du Président du Conseil Départemental de la Haute-Corse en date du 20 décembre 2001, portant concession d'exploitation du port de commerce de L'Isula à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse par pour une durée de 26 ans à compter du 1^{er} janvier 2002,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-2411 du 14 décembre 2016 portant transfert de compétence et de domanialité du port de commerce de L'Isula du Département de la Haute-Corse à la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse n° 08/21-04-2015 modifiant le plan de financement de la phase II de réalisation du plan de développement du port de commerce de L'Isula, portant le taux d'intervention de l'Etat à 65 % et celui de la CCITBHC à 15 %,
- VU** la délibération n° 17/100 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 avril 2017 adoptant les modalités de participation de la Collectivité Territoriale de Corse au financement du projet de développement portuaire – phase II – du port de commerce de L'Isula et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention de financement de cette opération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse, concessionnaire du port,
- VU** la notification n° SLADD/UPC/2017/234 en date du 25 août 2017 portant avis favorable du Comité Régional de Programmation des Aides (COREPA) en date du 6 avril 2017 pour l'attribution d'une aide de l'Etat à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la

Haute-Corse au titre du Programme Exceptionnel d'Investissements pour le projet « Programme de développement de la concession portuaire de l'île-Rousse – tranche 2 – du port de commerce de l'Isula,

VU l'autorisation de programme inscrite sur l'opération 1313H0001 : « Port d'Isula-Rossa – travaux de modernisation – phase II » pour un montant de 1.701.355 €,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

SUR rapport de la Commission des Finances et de Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la modification de l'article 2 de la délibération n° 17/100 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 avril 2017 suivant le nouveau libellé, ci-après :

« ARTICLE 2 :

AUTORISE le président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'arrêté portant attribution d'une subvention de 1.700.711,00 € pour cette opération, au bénéfice de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse, concessionnaire du port de commerce de L'Isula ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/100 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AU FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE - PHASE II DU PORT DE COMMERCE DE L'ISULA-ROSSA

SEANCE DU 27 AVRIL 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. PARIGI Paulu Santu
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse

ETAIT ABSENTE :

Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le contrat de concession, pris par arrêté n° 2594 du 20 décembre 2001, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse du port de commerce de l'Isula-Rossa par le Département de Haute-Corse,

- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-2411 du 14 décembre 2016 portant transfert de compétences et de domanialité du port de commerce de l'Isula-Rossa du Département de la Haute-Corse à la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE que la Collectivité Territoriale de Corse, autorité portuaire, participera au financement du projet de développement portuaire de l'Isula-Rossa - phase II, au taux de 20 % du coût d'objectif de 8 503 553 € HT, soit pour un montant de 1 700 711 € HT.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention de financement de cette opération avec la CCI de Bastia et de Haute-Corse, concessionnaire du port de commerce.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 avril 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

